

Suivent, à droite, le texte des Propositions adoptées à Dumbarton-Oaks et à gauche, le texte intégral de la Charte des Nations Unies, tel qu'adopté à San-Francisco. Les deux textes sont disposés en regard afin d'en faciliter la comparaison.

PROPOSITIONS DE DUMBARTON-OAKS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE GÉNÉRALE

Il devrait être pourvu à l'établissement d'une organisation internationale portant le nom de "Les Nations Unies", dont les STATUTS renfermeraient les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les propositions qui suivent.